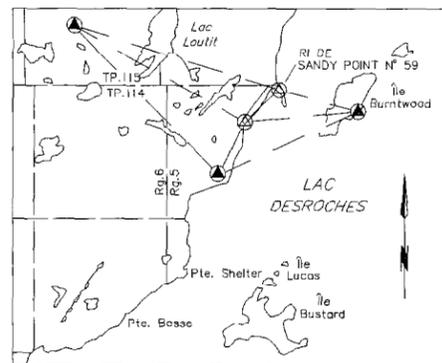


2 cm

Laisser un espace pour les détails sur le dépôt
5 X 20 centimètres



PLAN REPÈRE
ÉCHELLE 1 : 250 000

SPÉCIMEN SEULEMENT

NOTES D'ARPENTAGE DES
RATTACHEMENTS AUX REPÈRES
DE CONTRÔLE POUR
LA RÉSERVE INDIENNE DE
SANDY POINT N° 59

(Description de l'emplacement)
(Voir les lignes directrices sur la
préparation des plans)

L'ARPENTAGE A ÉTÉ EXÉCUTÉ DU 19 AU 21 SEPTEMBRE 1993
PAR T. FAWCETT, ARPEUTEUR FÉDÉRAL

ÉCHELLE 1:50 000



LÉGENDE

Repères de contrôle trouvés
Repères de contrôle placés



NOTES

Les différences de position ont été déterminées à partir d'observations de satellites GPS collectées avec les récepteurs de signaux de satellite "Leica System 200" et élaborées avec le progiciel Leica "SKI".
Les coordonnées finales proviennent d'une compensation par moindres carrés à trois dimensions observant les différences de position, en se servant du programme "GEOLAB". Les différences de hauteur de l'ellipsoïde ont servi à calculer la hauteur des nouvelles stations (la pente du géoïde est considérée négligeable).
Les détails complets concernant les différences de position et les coordonnées finales sont contenus dans le rapport de l'arpenteur FB _____.
Les fiches descriptives des repères de contrôles avec les coordonnées finales sont contenues dans le rapport de l'arpenteur FB _____.
Les coordonnées des repères de contrôle n° 145409, 90282 et 346072 ont été obtenues de la Base nationale de données géodésiques le 20 août 1993.

Je, T. Fawcett, du village d'Uffington, arpenteur fédéral, jure solennellement que j'ai moi-même, en accord avec la loi et les directives de l'Arpenteur général des terres du Canada, exécuté fidèlement et correctement l'arpentage représenté par ces notes d'arpentage et que ces notes d'arpentage sont exactes et vraies d'après ma connaissance et mon intime conviction.
ANSI DIEU ME SOIT EN AIDE.

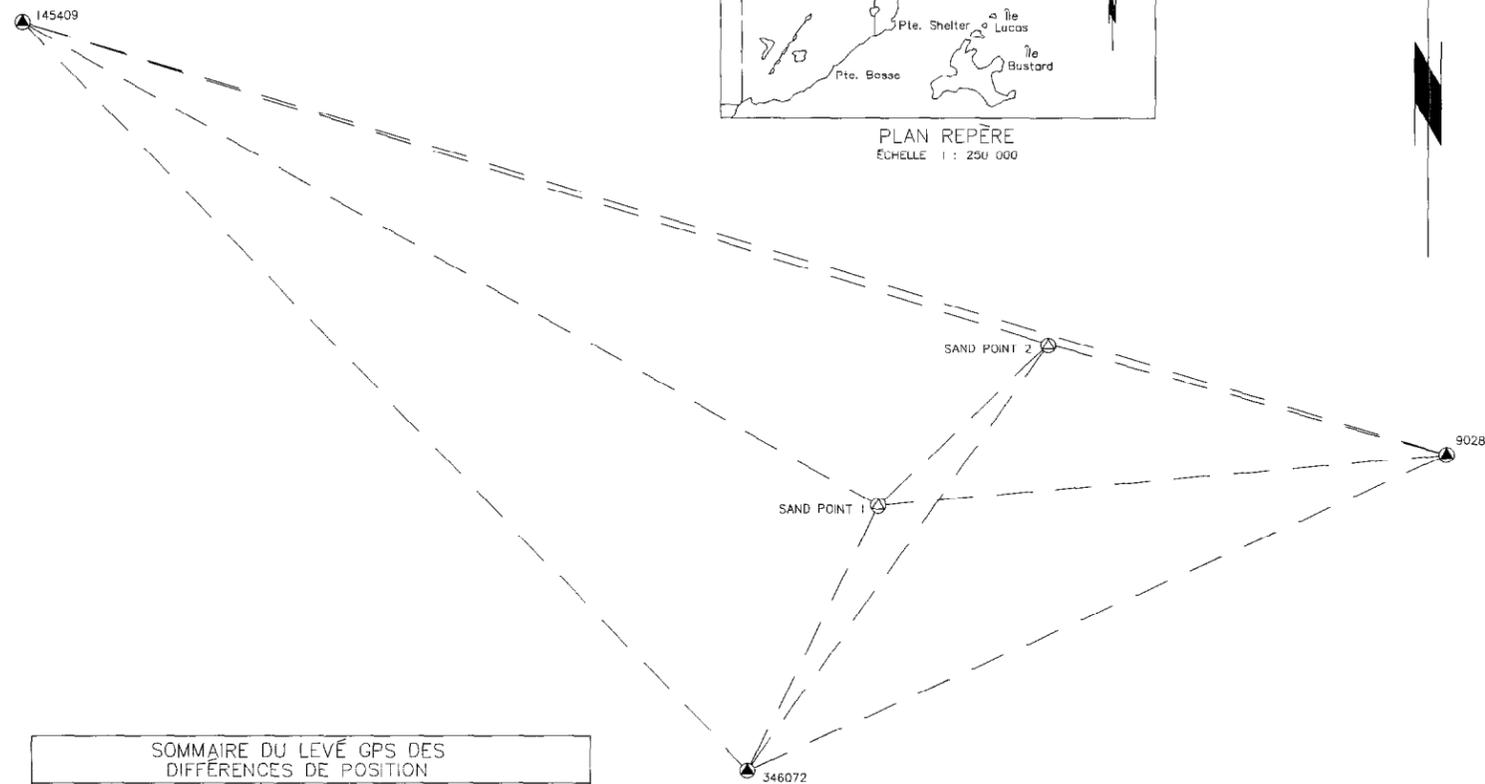
Assermenté devant moi à Ottawa
ce 25^e jour d'octobre 1993.

Arpenteur fédéral

Signature
Juge de paix, notaire,
commissaire aux serments
ou arpenteur fédéral

Voir l'art. 49 de la Loi sur l'arpentage
des terres du Canada

(Note: Le serment peut être substitué par l'affirmation solennelle
conformément aux dispositions du chapitre D1)



SOMMAIRE DU LEVÉ GPS DES DIFFÉRENCES DE POSITION

DE LA STATION	À LA STATION	OBSERVATIONS DE DIFFÉRENCES DES COORDONNÉES (Mètres)		
		DELTA X	DELTA Y	DELTA Z
145409	90282	14123,736	-16768,974	5893,612
145409	346072	2981,964	-15021,296	8316,196
145409	Sand Point 1	6707,355	-12829,030	9696,936
145409	Sand Point 2	10103,183	-12217,116	4207,395
346072	90282	11141,722	-1747,606	-2422,563
346072	Sand Point 1	3728,149	2193,188	-2816,585
346072	Sand Point 2	7121,977	2805,102	4106,236
90282	Sand Point 1	-7145,359	3940,457	-194,909
90282	Sand Point 2	-4019,531	4552,371	-1684,560

TABLÉAU DES COORDONNÉES (NAD 1983)

STATION	GÉOGRAPHIQUES		HAUTEUR (Mètres)
	LATITUDE N	LONGITUDE O	
145409	53° 27' 15,24418"	118° 21' 12,46515"	2068,708
90282	53° 21' 51,23981"	118° 02' 50,05580"	2169,497
346072	53° 19' 28,21115"	118° 12' 25,47990"	2442,530
Sand Point 1	53° 21' 59,527"	118° 10' 24,007"	2336,791
Sand Point 2	53° 23' 18,844"	118° 07' 57,717"	2254,681

CANADA / CANADIAN RECORDS

CANADA / CANADIAN RECORDS